

# Comment traiter les transferts 2022-2023 ?

## I. DOCUMENTS A FOURNIR

### ❖ Transferts du Privé au Privé

1. 01 fiche de changement d'établissement à imprimer sur le site de la **DESPS** ([www.men-dpes.org](http://www.men-dpes.org)) ou sur le site de la **DEEP** ([www.men-deep.org](http://www.men-deep.org)), à renseigner et à faire signer par l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil de l'élève ;
2. 01 fiche de prise en charge à imprimer, à renseigner et à faire légaliser à la Mairie ou à la Sous-préfecture ;
3. 01 modèle de demande adressée à Madame le Ministre, à imprimer et à renseigner ;
4. 01 bulletin de notes du troisième trimestre de l'année en cours ;
5. 01 fiche cursus à imprimer dans l'établissement (accueil ou origine) ou sur le site de la **DESPS**.

### ❖ Transferts du Privé au Public

1. 01 fiche de changement d'établissement à imprimer sur le site de la **DESPS** ([www.men-dpes.org](http://www.men-dpes.org)) ou sur le site de la **DEEP** ([www.men-deep.org](http://www.men-deep.org)), à renseigner et à faire signer par l'établissement d'origine ;
2. 01 fiche de prise en charge à imprimer, à renseigner et à faire légaliser à la Mairie ou à la Sous-préfecture ;
3. 01 modèle de demande adressée à Madame le Ministre à imprimer et à renseigner ;
4. 01 bulletin de notes du troisième trimestre de l'année en cours ;
5. 01 fiche cursus à imprimer dans l'établissement (accueil ou origine) ou sur le site de la **DESPS**.

### ❖ Réintégrations

1. 01 fiche de réintégration à imprimer sur le site de la **DESPS** ([www.men-dpes.org](http://www.men-dpes.org)) ou sur le site de la **DEEP** ([www.men-deep.org](http://www.men-deep.org)), à renseigner et à faire signer par l'établissement de réintégration de l'élève ;
2. 01 fiche de prise en charge à imprimer, à renseigner et à faire légaliser à la Mairie ou à la Sous-préfecture ;
3. 01 modèle de demande adressée à Madame le Ministre à imprimer et à renseigner ;
4. 01 certificat médical de maladie ou de grossesse ;
5. 01 copie du reçu d'inscription en ligne de l'année scolaire perdue ;
6. 01 copie de la décision d'affectation, d'orientation ou de transfert ;
7. 01 fiche cursus à imprimer dans l'établissement (accueil ou origine) ou sur le site de la **DESPS**.

## II. PROCEDURE

### ❖ Procédure des demandes de transfert du PRIVE au PRIVE et de REINTEGRATION

1. Les originaux de toutes les pièces du dossier doivent être scannés **en couleur**, au **format PDF** et importés (chargés) sur le site de la **DEEP** ([www.men-deep.org](http://www.men-deep.org)) ;
2. Imprimer le reçu de la demande après le chargement des fichiers ;

**NB :** - Aucun dossier physique n'est accepté à la **DEEP** ou dans les **DRENA/DDENA**.  
- **Tout dossier chargé avec des documents photocopiés sera invalidé.**

### ❖ Procédure de la demande de transfert du PRIVE au PUBLIC

Les dossiers physiques de transfert Privé-Public sont déposés auprès des Correspondants **DEEP** dans les **DRENA/DDENA** d'origine.

**NB: Les résultats seront publiés sur le site de la DESPS**